

## OBJECTIFS

Le but de cet accompagnement est d'apporter une assistance comptable, administrative et fiscale aux petites et moyennes entreprises :

- ne disposant pas d'états financiers ;
- n'étant pas à jour des déclarations fiscales et à la CNSS ;
- n'ayant pas de structure organisationnelle élaborée pour leur permettre de satisfaire rapidement aux critères d'éligibilité au Programme de Restructuration et de Mise à Niveau (PRMN).

## CIBLE

Toutes les petites et moyennes entreprises ou structures retenues dans la phase 1 du Programme National et appartenant à des secteurs et filières prioritaires définis par le PRMN ou par le Gouvernement dans le PAG sont éligibles.

## CRITERES

- ▶ Adhérer volontairement au processus d'accompagnement ;
- ▶ Disposer des pièces administratives requises (registre de commerce, numéro IFU, immatriculation à la CNSS) ;
- ▶ Justifier de deux (2) ans au moins d'exercice d'activités ;
- ▶ Avoir un chiffre d'affaires annuel supérieur ou égal à 50 millions de FCFA ;
- ▶ Avoir un effectif d'au moins 5 salariés ;
- ▶ Etre une entreprise de droit de l'un des Etats membres de l'UEMOA, installée au Bénin ;
- ▶ Etre une entreprise ayant un potentiel de croissance (en termes d'investissements, d'emplois ou d'exportation).

## DUREE DE L'ASSISTANCE

De trois (3) mois à douze (12) mois.

## PRESTATIONS FOURNIES

- ▶ Assistance comptable (tenue régulière, mise à jour et certification des comptes et états financiers des trois dernières années) ;
- ▶ Assistance fiscale (déclarations et régularisations d'impôts, ...) ;
- ▶ Coaching financier (recherche de financement des projets d'investissement ou du cycle d'exploitation, optimisation des ressources, ...) ;
- ▶ Assistance en gestion de trésorerie (Plan de trésorerie, suivi de trésorerie, ...) ;
- ▶ Assistance administrative (gestion des documents administratifs, suivi et contrôle de l'exécution des différents contrats, suivi administratif des dossiers du personnel, traitement administratif des salaires, déclarations à la sécurité sociale, ...).

## AIDES ACCORDEES

- ▶ Diagnostic allégé : prise en charge de 100 % du coût ;
- ▶ Assistance comptable, fiscale, financière et administrative pour la mise en œuvre du plan d'accompagnement : prise en charge de 100 % du coût.

## PIECES CONSTITUTIVES DE DEMANDE

- ▶ Fiche d'adhésion (à retirer au BRMN) dûment rempli, cachetée et signée par le chef d'entreprise ;
- ▶ Note descriptive de l'activité principale de l'entreprise ;
- ▶ Copie des statuts de l'entreprise ;
- ▶ Copie du registre de commerce ;
- ▶ Copie de l'IFU ;
- ▶ Preuve de la déclaration à la CNSS d'au moins 1 salarié pour les très petites entreprises et d'au moins 5 pour les PME/PMI et les grandes entreprises ;
- ▶ Copie des états financiers des deux (2) dernières années à la date de soumission ;
- ▶ Attestation de non faillite ;